



2ème colloque - 11 octobre 2005

MIEUX REPENDRE
AUX ATTENTES DES PARTICULIERS
POUR REDUIRE
LA CONSOMMATION D'ENERGIE
DE LEUR LOGEMENT

*Compte-rendu des
échanges*

Les colloques pour le développement durable
de l'habitat existant ■

Sommaire

Introduction	2
I - Les enjeux de la maîtrise des consommations d'énergie dans l'habitat existant, en France et en Europe	3
II- Mieux comprendre la demande des particuliers en matière de travaux d'amélioration thermique.	6
1. Les craintes environnementales et leur impact sur la réalisation de travaux d'amélioration.....	6
2. Les besoins des ménages en situation de précarité énergétique	8
III- Des exemples de réponses concrètes aux attentes	13
1. Deux expériences d'amélioration thermique et de recours aux énergies renouvelables.....	13
2. La mobilisation sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables des collectivités locales à travers deux Opah.....	13
3. Le label Minergie en Suisse	18
IV – Les avancées réglementaires françaises sur les performances thermiques des logements existants	20
1. Les réglementations en préparation	20
2. L'impact des réglementations sur les acteurs de la filière	22
V - Des exemples de réponses concrètes aux attentes (suite)	28
4 Les efforts conjugués des intervenants sur une opération de rénovation thermique	28
VI- D'autres voies de progrès en Europe et en France	30
1. L'exemple de l'Energie Efficiency Commitment au Royaume-Uni.....	30
2. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie en France	31
3. Des mutations profondes pour les distributeurs d'énergie	34
4. La recherche et la rénovation thermique	35
5. Les premiers appels à proposition du Prébat	36
VII - Conclusion	38

Photographies : M. Dominique Eskénazi

Introduction



Roger Maquaire,
président du Club de l'Amélioration de l'Habitat

Depuis plus de 13 ans, le Club de l'Amélioration de l'Habitat s'applique, avec un certain succès, à faire progresser la connaissance du marché de la rénovation de l'habitat. Il est désormais un lieu d'échanges et d'expérimentations qui réunit les professionnels de la filière.

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) apporte depuis plus de trente ans une contribution importante à ce marché de la rénovation qui a pourtant longtemps incarné et pour de nombreux acteurs, un débouché mineur sans spécificité reconnue et sans réglementation propre. Il a d'ailleurs longtemps été considéré comme l'exutoire secondaire de produits conçus pour le logement neuf.

Aujourd'hui, ce marché a conquis son autonomie et occupe une place à part entière avec un chiffre d'affaires considérable, 50 milliards €, soit plus que le secteur de l'automobile.

On le retrouve au centre d'un certain nombre de préoccupations actuelles de la société française : la cohésion sociale et la solidarité, le vieillissement et le handicap, la sécurité. On peut y ajouter la réduction de la consommation d'énergie et la lutte contre l'effet de serre qui deviennent clairement un enjeu majeur. Et un enjeu réaliste, notamment du point de vue de l'intervention sur les bâtiments existants.

Au-delà du cadre institutionnel en cours de consolidation, une plus grande satisfaction devra être apportée aux attentes des particuliers pour que le marché de l'amélioration thermique se développe. Il reste encore beaucoup à faire et tous les acteurs de la filière sont concernés.

Nous verrons au cours de cette journée comment les acteurs s'organisent pour faire de leurs chantiers des réussites et comment se présente le paysage réglementaire français. Nous ferons des incursions dans d'autres pays européens aux expériences riches : la Suisse avec le label Minergie, le Royaume-Uni avec l'Energy Efficiency Commitment.

Nous évoquerons aussi les perspectives du marché de la rénovation résidentielle en rapport avec les nouvelles obligations des fournisseurs d'énergie et les perspectives qui s'ouvrent pour la recherche.

Cette journée devrait se parer d'une tonalité positive, car analyses et projections montrent que les objectifs assignés, ceux du facteur 4, sont atteignables.

Mais d'abord, il nous a paru souhaitable de recadrer les principaux enjeux de ce grand challenge avec l'Ademe. Celle-ci s'inscrit en effet au cœur de la stratégie nationale du développement durable. D'importants moyens lui ont été confiés par les pouvoirs publics et Michèle Pappalardo, sa présidente, a bien voulu nous rappeler les grands enjeux liés au bâtiment.

I - Les enjeux de la maîtrise des consommations d'énergie dans l'habitat existant, en France et en Europe



Par Michèle Pappalardo,
présidente de l'Ademe

1. Le contexte énergétique

Pourquoi réduire la consommation d'énergie dans les logements ?

Nous sommes maintenant tous d'accord sur le constat d'un réchauffement climatique dû à l'accumulation des gaz à effet de serre et notamment de gaz carbonique issu essentiellement de la consommation d'énergie. Nous poursuivons donc deux objectifs : réduire la consommation d'énergie et développer des énergies non productrices de gaz à effet de serre.

La hausse du prix du pétrole et par ricochet des autres énergies, notamment du gaz naturel, nous préoccupe et, en même temps donne du crédit à nos actions. Elle nous impose la lutte pour une plus grande autonomie énergétique, afin d'éviter un poids trop lourd pour notre économie et pour le budget des ménages.

L'augmentation du prix de l'énergie et le réchauffement climatique sont donc deux très bonnes raisons pour organiser ce colloque et, pour nous Ademe, de travailler à réduire pour les ménages leur consommation.

2. La responsabilité grandissante de l'habitat dans les dépenses d'énergie et le réchauffement climatique

En quoi l'habitat contribue-t-il aux dépenses d'énergie et émissions de gaz à effet de serre ?

Dans l'Union Européenne, le secteur résidentiel et tertiaire représente plus de 40% de la consommation finale d'énergie. La France ne fait pas exception puisque le bâtiment compte pour 46% de la dépense d'énergie totale, dont deux tiers concernent les habitations.

L'habitat se révèle donc le plus gros consommateur d'énergie, mais pour les émissions de gaz à effet de serre, il est devancé par le secteur des transports 29% et l'industrie manufacturière 22%. Le secteur résidentiel et tertiaire produit pour sa part 20% des émissions de gaz à effet de serre, proportion non négligeable.

Par ailleurs, la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'obtiendra plus facilement dans le secteur du bâtiment que dans celui des transports, pour lequel les solutions sont plus difficiles à mettre en route. D'où l'intérêt de se préoccuper du secteur de l'habitat.

La part du secteur résidentiel dans la consommation d'énergie, 46%, s'avère constante depuis 20 ans, malgré les efforts pour la réduire. Les raisons : cette consommation s'est accrue de 30% sous l'effet de l'augmentation du parc de logements, 1% par an, de celle de la surface moyenne des logements, 1% par an, et dernier facteur, celle du confort, avec l'apparition de nouveaux équipements et services dont la climatisation.

D'une façon plus précise, entre bâtiment neuf et existant, l'évolution est contrastée. Le bâtiment neuf a en effet connu une amélioration constante des performances, qui doit être poursuivie. La réglementation thermique le concernant, progressivement « sévérée », a constitué un moteur évident de progrès en matière de consommation d'énergie. Elle a conduit à une baisse de consommation de 25%, à chacune des trois premières étapes de son renforcement : en 1974, 1982 et 1989. Le progrès des performances s'est ensuite amenuisé avec 10% en 2000, et 5% pour 2005.

Aujourd'hui, les 8,6 millions de logements construits après 1974 consomment environ 136 TWh. Les 15,9 millions de logements datant d'avant cette réglementation 316 TWh.

Pour les bâtiments neufs, la réglementation a donc permis des progrès très importants. L'application de la directive européenne et de la loi de programme sur les orientations de l'énergie prévoit, en augmentant les exigences tous les 5 ans, de faire encore un bon de 20% d'ici 2020. La différence entre les logements récents et anciens devient donc de plus en plus importante, d'où la nécessité d'améliorer la performance énergétique des seconds.

Mais, le renouvellement des chaudières vétustes et les travaux d'isolation entrepris par les ménages ont déjà réduit la consommation de ce parc ancien. Grâce à ces efforts, la consommation unitaire moyenne de chauffage a diminué de 44% en 30 ans. Beaucoup moins que dans le neuf avec le renforcement de la réglementation thermique, mais c'est déjà un pas important. La consommation en chauffage a donc chuté de 373 KWh par m² en 1973 à 243 KWh m² en 2001.

Avec le facteur 4, nous visons les 60 KWh par m² en 2050.

Les progrès à réaliser sont importants mais pas inaccessibles. Nous savons construire des logements à 60 KWh. Mais, il ne s'agit pas de démolir le parc ancien, d'autant plus qu'avec 300 000 logements neufs par an, il se renouvelle très lentement, moins de 1% par an. Même en ajoutant les réhabilitations, le renouvellement du parc demanderait plus d'un siècle, or le facteur 4 vise 2050.

D'ailleurs, le poids des bâtiments antérieurs à la réglementation thermique 2000, l'actuelle, sera encore important en 2050 : 75 % du parc. Sans amélioration, ces logements n'atteindront pas les exigences du facteur 4.

Face à ce constat, comment arriver au facteur 4 et réduire la facture de nos concitoyens ?

3. Les changements nécessaires au respect du protocole de Kyoto

La réalisation de nos objectifs passera par l'utilisation de tout un arsenal de mesures. C'est bien en termes militaires qu'il faut s'exprimer et se mettre en ordre de bataille.

Parmi les axes de travail envisagés nous avons répertorié : l'amélioration de la connaissance avec la recherche sur le neuf et l'existant, l'intervention sur l'enveloppe bâtie, l'intégration des énergies renouvelables. Beaucoup d'actions sont d'ores et déjà engagées, notamment dans le cadre du programme bâtiment 2010 de l'Ademe. D'ailleurs, sur la base de ces travaux, dans le cadre du plan climat -où le bâtiment a été isolé comme une grande priorité - prend forme une stratégie de recherche sur le bâtiment : le Prebat.

Cette recherche concernera le bâtiment neuf et l'existant. Le Prebat est en cours de finalisation. Les acteurs publics dont l'Ademe et l'Agence nationale de la recherche le supportent financièrement. Un troisième acteur, la Fondation bâtiment-énergie constituée par des industriels, avec le soutien du CSTB et de l'Ademe, contribue également au Prebat.

L'impact de la réglementation représente un autre axe de travail. Ainsi la réglementation thermique 2005, applicable en 2006, permettra un gain de 15% par rapport à celle de 2000. Elle intègre d'avantage le recours aux énergies renouvelables.

En plus de la RT 2005 et de celles qui suivront, à partir de 2006, la réhabilitation des bâtiments de plus de 1000 m² devra tenir compte des normes de la RT 2000. C'est nouveau, par le biais de la réglementation, on travaille maintenant sur le parc existant.

Comme les travaux sur les logements anciens sont surtout réalisés par des particuliers, nous avons cherché à les motiver avec la campagne « Faisons vite ça chauffe ». Celle-ci a pour objectif d'expliquer l'impact du changement climatique, le rôle de la consommation d'énergie, les moyens d'actions.

Ce colloque s'intègre d'ailleurs dans cette campagne, car nous ne négligeons pas les partenaires relais qui passeront le message.

Nous préparons aussi des outils nouveaux qui guideront les particuliers dans la connaissance de leur consommation et des moyens de la réduire.

Par exemple, avec l'application au logement de l'étiquette énergie semblable à celle existant pour l'électroménager. Ainsi, dès juillet 2006, la vente d'un logement s'accompagnera d'un diagnostic énergétique. Celui-ci permettra de connaître la consommation d'énergie et donnera des recommandations pour la réduire. En juillet 2007, le diagnostic deviendra obligatoire pour les locations.

Mais il existe déjà des services dédiés au conseil des particuliers pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Notamment les 180 Espaces Info Energie financés par l'Ademe et des collectivités locales. Leur nombre devrait monter à 190. Leur activité a beaucoup crû en 2004 et ils frôlent la saturation. Au total 790 000 personnes ont été conseillées ou sensibilisées par Ces Espaces Info Energie.

Selon nos évaluations, 6 mois après un conseil, une personne sur quatre poursuit son projet d'économies d'énergie.

Reste que pour améliorer sensiblement la situation, 300 milliards à 600 milliards devront être investis en travaux, d'ici 15 à 20 ans.

Rien ne se réalisera sans une aide financière aux particuliers, même si l'augmentation du prix de l'énergie rend les travaux d'isolation rentables.

Parmi les financements nouveaux figurent le certificat d'économie d'énergie et les crédits d'impôt plus importants en 2006, notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables. Mais, ce ne sera pas suffisant et les organismes bancaires doivent nous aider avec des systèmes de prêts adaptés. Une expérience vient d'ailleurs de démarrer avec la région Nord-Pas-de-Calais.

Pour ces actions d'envergure, nous disposons d'outils, mais nous avons aussi besoin d'hommes. Il se posera sûrement un problème de recrutement et de formation. Il serait dommage de rater nos objectifs parce que l'offre ne répond pas à la demande.

II- Mieux comprendre la demande des particuliers en matière de travaux d'amélioration thermique.



Par Roger Maquaire,
président du CAH

La demande s'avère également souvent contrainte. Ainsi, si les impératifs de maîtrise de l'énergie sont bien compris par les ménages, ils ne se traduisent pas immédiatement en travaux. Cette constatation a amené le Club de l'Amélioration de l'Habitat à réaliser une étude concernant l'impact des craintes environnementales sur la réalisation de travaux en réponse à un appel d'offres lancé par l'Ademe dans le cadre de bâtiment 2010.

1. Les craintes environnementales et leur impact sur la réalisation de travaux d'amélioration



Par Eric Lagandré, de l'Anah

L'étude présentée par Eric Lagandré a été réalisée à l'automne 2004, financée par le CAH et l'Ademe.

Madame Pappalardo évoquait la nécessité de convaincre les particuliers de s'engager dans les travaux d'amélioration des logements. Notre recherche a consisté à se demander si l'inquiétude environnementale devient un ressort de la demande d'amélioration énergétique ?

Un rappel pour commencer : les travaux d'amélioration de l'habitat sont réalisés à 90% par des particuliers, c'est donc bien eux qu'il s'agit de convaincre.

C'est pourquoi nous avons commencé par l'analyse de l'offre d'information en matière de travaux d'amélioration énergétique au sein de la communication vers le grand public des industriels, distributeurs et organismes publics. Après entretiens avec des responsables de la communication de dix d'entre eux membres du Club de l'Amélioration de l'Habitat, nous avons constaté qu'ils visent souvent les professionnels, plus que les particuliers. Les grands acteurs économiques concernés paraissent en définitive trop souvent ignorer ces derniers.

Par ailleurs, l'information transmise reste relativement elliptique sur les causes et les conséquences du changement climatique. Elle se révèle même défensive, en visant d'avantage le respect des normes et des réglementations, que la qualité du produit et son intérêt pour le consommateur. Dans son offre, l'entreprise semble ne pas assumer complètement le choix de communiquer sur le terrain de la qualité environnementale.

Côté demande, les gens s'avèrent très inquiets du changement climatique et paraissent avec la question environnementale regretter un paradis définitivement perdu. L'étude montre qu'il même maintenant parler d'angoisse - les médias et les scientifiques semblant la réactiver, en ne donnant le plus souvent que des mauvaises nouvelles sur l'environnement. Mais, le public garde une vision confuse des responsabilités. S'il met en cause délibérément les industriels, les transports, le système de consommation, il reste silencieux sur la responsabilité éventuelle de la maison. Celle-ci paraît même incarner un coupable impossible. D'ailleurs, quand on révèle aux particuliers que leur résidence contribue au changement climatique, on provoque chez eux une inquiétude amplifiée par la culpabilité ressentie. Et, souvent, alors, une réaction vigoureuse contre une passivité attribuée à l'Etat et aux grands acteurs économiques.

Nous avons écouté des gens qui avaient choisi de s'engager dans des travaux d'amélioration énergétique des logements. Cet univers de la rénovation est perçu comme très opaque. L'étude montre que les gens éprouvent des difficultés à comprendre un devis, à trouver un bon artisan, les bons matériaux, les prix adéquats. Ils soulignent l'effort à entreprendre pour s'informer. Ils réclament davantage de conseils sur les solutions à mettre en œuvre et le type de matériaux à utiliser.

Les réponses doivent être apportées par des artisans et entreprises mais aussi par des centres d'informations plus neutres.

En définitive, oui, il existe donc bien une crainte et une angoisse environnementale qui peuvent devenir une motivation pour réaliser des travaux. Mais attention ! une communication trop dramatisante présente un risque de contre-productivité, si on ne démontre pas l'existence de solutions fiables aux problèmes soulevés.

Pour faire face à ce risque, mieux vaut donc privilégier une communication de proximité entre entreprises, artisans et particuliers. Entreprises, distributeurs de matériaux, artisans et collectivités locales sont ainsi appelés à s'engager dans des partenariats pour proposer et faire connaître des solutions. Ce que montre assez clairement le film réalisé en s'appuyant sur une dizaine des entretiens constitutifs de cette étude.

⇒ **La perception par le public des relations entre effet de serre et habitat à travers un film d'entretiens.**

Le film réalisé avec le financement du Club d'Amélioration de l'Habitat et de l'Ademe montre des gens bien conscients du problème, mais plutôt pessimistes et persuadés d'une inaction des pouvoirs publics. Ils n'ignorent pas leur responsabilité dans l'émission de gaz à effet de serre, mais ou ne connaissent pas les solutions ou doutent de leur impact.

Extraits Choisis :

- « L'effet de serre ce n'est qu'une chose parmi tant d'autres, comme les sols pollués ... On ne respecte même pas la terre sur laquelle on vit. »
- « Qu'est-ce qu'on fait ? Pas grand chose. On consomme toujours autant de pétrole, on balance toujours autant de saletés dans l'atmosphère. Les usines polluent, nous polluons, il y a beaucoup d'efforts à faire. Ce sera dur. Nous avons une certaine façon de vivre et le retour en arrière semble difficile. »
- « C'est compliqué, on veut tous se chauffer, rouler en voiture, on est une civilisation riche, on a de gros moyens et on dépense sans compter, on achète, on jette. L'effet de serre, on y participe tous activement. »
- « Si on devait faire avancer les choses, il faudrait utiliser le solaire ou la géothermie, on sait comment faire. »

- « Du côté des administrations et de l'Etat, ils s'en fichent. »
- « Ca coûte cher d'isoler une maison comme la nôtre. »
- « L'Etat et les communes ne donnent pas l'exemple, quand on voit les réverbères allumés 24 h sur 24 h, ils vous font rigoler. »
- « Quand on pense qu'on met toujours de l'essence dans les voitures ! Depuis le temps, ils auraient pu chercher un autre carburant, moins polluant. Pourquoi ne le font-ils pas ? Pourquoi ? »
- « Ce n'est pas très cohérent. On parle d'économie d'énergie, on construit des voitures qui consomment moins, mais on met la climatisation et on nous demande d'allumer les phares la journée. »
- « Je pense que des mesures doivent être prises au niveau gouvernemental, mais la démarche individuelle reste importante, c'est bien aussi d'être acteur. »
- « Il faut arrêter de tout mettre sur le dos du particulier. Quand on est moteur de l'économie, vendeur, producteur, on met tout sur son dos. Mais, on oublie de dire qu'on lui propose n'importe quoi, pourvu que ça rapporte. Il n'y a pas d'autodiscipline sur le choix et la qualité des produits et des technologies, pourvu que ça se vende. Là, il y a quelque chose à faire. »
- « Pour les gens comme moi, il faudrait des structures où on me dise : voilà ! vous avez acheté une maison, vous pouvez l'améliorer avec tels matériaux non polluants, tels travaux ! »
- « Ils savent faire de la publicité pour vendre n'importe quelle cochonnerie. Ils peuvent en faire pour des produits convenables. »

2. Les besoins des ménages en situation de précarité énergétique



Par Michel Pelenc, Habitat et Développement

Les impératifs de développement durable, les risques du changement climatique, la nécessité d'une maîtrise des charges d'énergie touchent toutes les couches de la population. L'augmentation du coût des énergies dont nous avons parlé ce matin affectera forcément d'abord les ménages modestes, souvent captifs de logements inconfortables et gourmands en énergie.

Il existe des énergies bon marché, le bois, l'éolien, le solaire, mais elles ne sont accessibles que par d'importants investissements. C'est la raison pour laquelle les campagnes et programmes pour les économies d'énergie concernent en général les couches aisées et moyennes de la population.

Il existe peu d'informations sur la précarité énergétique, mais quelques pistes. Par exemple, le fonds de solidarité énergétique qui aide les familles modestes à payer leur facture. Depuis 2004, il est intégré au fonds solidarité logement (FSL) géré par les conseils généraux.

Chaque année, 300 000 familles demandent à bénéficier du FSE, notamment pour payer leur facture d'électricité.

Les demandes croissent constamment et on peut estimer le montant total de dépenses à 46 millions €. D'autres acteurs interviennent également : les CAF, CCAS, associations caritatives. Si bien, que 100 millions € sont aujourd'hui consacrés à ces factures.

L'enquête typologique 2004 sur le surendettement de la Banque de France qui vient de sortir, peut également servir de source d'information. Selon la Banque de France, 325 000 dossiers ont été déposés pour du surendettement.

L'entretien du domicile rentre pour 26% dans les arriérés de charges courantes. De plus, 32% des ménages concernés sont dans l'incapacité de rembourser leurs dettes. Le phénomène s'aggrave, le nombre de ménages en situation d'impayés a triplé en 10 ans.

Autre source, l'étude « Mesurer et comprendre » menée par le Club de l'Amélioration de l'Habitat sur la base de l'enquête nationale logement 2002.

Elle révèle que 2 253 019 ménages, environ 5 millions de personnes, auraient souffert du froid dans leur logement au moins 24h dans les 12 mois précédant l'enquête. Les raisons en sont prévisibles : mauvaise isolation 38%, installation de chauffage insuffisante 31%, panne de l'installation 24%, limitation du chauffage 14%, autre 17%.

La limitation du chauffage dépend étroitement du revenu des ménages, du recours à l'électricité pour le chauffage avec un système de mauvaise qualité.

Selon le rapport « Mal logement 2005 » de la fondation abbé Pierre, environ 2 600 000 personnes pourraient souffrir de précarité énergétique, en raison de logements de fortune dépourvus de confort de base. Le phénomène touche également les copropriétés dégradées et les personnes responsables d'impayés de loyers.

En résumé, au moins 4 millions de personnes seraient concernées par la précarité énergétique. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, probablement davantage de personnes seront touchées. Or, précarité énergétique signifie conséquences sociales et sanitaires sur le logement et les personnes.

Le recours à des mesures extrêmes, comme les coupures de chauffage ou le calfeutrage, peuvent provoquer humidité et dégradations et plus grave, intoxication ou incendie. Situation qui devrait interpeller les politiques.

Nous préconisons donc de passer à une stratégie active de lutte contre cette précarité. Les pouvoirs publics se soucient déjà de cette question. Ainsi, la loi relative à la lutte contre les exclusions de 1998 prévoit une aide au paiement des factures, la loi du 10 février 2000 pour la modernisation et le développement du service public de l'électricité a prévu un tarif social de l'électricité. Vous avez également entendu parler de l'aide fiscale exceptionnelle de 75 € pour les utilisateurs de fioul domestique.

La connaissance des phénomènes de précarité énergétique et de leurs conséquences sanitaires doit encore s'améliorer. L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion pourrait progresser dans ce domaine, mais aussi, les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Les marges de manœuvres sont importantes et des systèmes d'observation restent à mettre en place.

Parmi les actions concrètes s'impose la mise en adéquation de l'augmentation de l'APL avec celle des aides aux charges. Pourquoi l'APL vient-elle d'augmenter de 1,8% et non le forfait charges ?

Pour autant, il est clair qu'une démarche limitée au paiement des factures relègue au deuxième plan l'amélioration de la qualité des logements. Elle risque même de déresponsabiliser les ménages. C'est pourquoi Habitat & Développement préconise de cibler les familles les plus modestes, en agissant sur les factures mais aussi sur le bâti et l'utilisation des appareils.

Les fonds d'aide aux travaux mis en place dans 12 départements illustrent ce type d'actions. Dans l'Aisne, nous avons observé avec le fonds unique départemental énergie eau et téléphone (Fudeet), mis en place en janvier 2003, que les mêmes ménages revenaient avec leur facture à payer. Fort de ce constat, nous nous sommes orientés vers un dispositif d'aides préventives. Les particuliers sont désormais informés des moyens de réduire leur facture, notamment par l'adaptation de leur abonnement d'énergie. Parallèlement, ils bénéficient d'aides pour apurement de dette, de conseils techniques et de financements pour des travaux d'amélioration du logement.

Habitat & Développement de l'Aisne est la cheville ouvrière de ce dispositif. Et cette association compte maintenant utiliser le bilan thermique simplifié pour préconiser des travaux, aider au montage de dossiers de financement, collaborer avec les travailleurs sociaux organisateurs d'ateliers de maîtrise de l'énergie.

Le Fudeet est financé par le conseil général de l'Aisne, la CAF, EDF, GDF, la MSA, France Telecom et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

En 2003, dans le cadre du Fudeet, Habitat & Développement a effectué 99 missions auprès de locataires, essentiellement pour le choix de l'énergie de chauffage et l'isolation.

Par ailleurs, dans le cadre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah), Habitat & Développement Pas-de-Calais a mené une campagne d'information, avec mise à disposition de fiches travaux thématiques et d'un guide de l'utilisation économe du logement. Une fiche énergie remplie avec le propriétaire contribue à l'estimation du montant des charges après travaux. Les aides octroyées par l'Ademe et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais permettaient de financer 100% des travaux d'isolation de toiture et de régulation du chauffage. Au bout d'un an, une visite chez les ménages a permis de vérifier le montant de leur consommation, par rapport à l'estimation avant amélioration. Il s'agit là de mesures concrètes et bien ciblées.

Premier débat avec la salle



Didier Glatigny, EDF, département efficacité énergétique :

"Pourriez-vous me confirmer que le diagnostic de performance énergétique, obligatoire à partir du premier juillet 2006, prendra bien en compte les émissions de CO², par usage et par énergie ? "

Pierre Hérant, Ademe

"L'émission de CO₂ sera indiquée dans le certificat de performance énergétique du logement. En revanche pas dans la RT 2005."

Jean-Paul Gillis, Espace Environnement, Charleroi (Belgique) :

"Qu'en est-il du contrôle du respect des normes dans les logements ? En Belgique 75% des logements construits actuellement ne les respectent pas."

Pierre Hérant :

"Il n'y a effectivement pas assez de contrôles pour les bâtiments neufs. De tels contrôles sont très coûteux. L'Ademe et la DGUHC ont décidé de contrôler les aspects qui posent le plus de problème en terme d'application. Nous aurons donc seulement une appréciation pour les éléments mal compris ou difficiles à mettre en œuvre."

Henri Decoux, président de la FNAS :

"A propos de l'intervention de Michel Pelenc sur la précarité énergétique. Je crains que les tarifs sociaux et les aides au paiement des factures favorisent gaspillage et irresponsabilité."

Didier Chérel, Ademe :

"Je rejoins Henri Decoux sur ce point, avec le tarif social on améliore la solvabilité des familles, ce qui rend l'investissement dans des travaux d'économie d'énergie moins rentable, on joue contre son camp."

Michel Pelenc :

"J'aimerais recadrer les choses sur la portée du tarif social, en rappelant la modestie de cette aide et en insistant sur la précarité de certains ménages."

Jacques Fort, DGUHC :

"Dans la loi « Engagement national pour le logement », il n'est pas question de gratuité de l'énergie, mais d'interdiction, pour les populations précaires, de couper énergie ou eau en plein hiver."

Pierre Hérant :

"Un des intervenants du film réclame une structure de conseils pour des travaux d'amélioration. Je rappelle que les espaces info énergie répondent à ce besoin. Il s'agit d'un élément important pour accompagner le diagnostic de performance énergétique et les recommandations de travaux."

Gaëtan Fouilhoux, Rockwool :

"L'étude sur l'anxiété environnementale n'est-elle pas obsolète depuis l'augmentation consécutive du prix de l'énergie ?"

Eric Lagandré :

"L'étude a été réalisée à l'automne 2004, l'énergie était effectivement moins chère qu'aujourd'hui. Mais, l'angoisse sur le changement climatique et l'environnement subsiste en toile de fond et ne disparaîtra pas de sitôt. D'ailleurs, l'augmentation du prix de l'énergie peut motiver fortement les ménages à économiser de l'énergie par des travaux. Les entreprises spécialisées dans l'isolation pourraient percevoir rapidement une montée de la demande. Reste que le besoin d'une communication moins anxiogène est toujours d'actualité."

Sandrine Barrelet, Habitat & Développement Eure et Eure-et-Loir et espace info énergie

"Nos deux espaces info énergie explosent sous la demande. Pourquoi l'Ademe prévoit seulement 190 agences, alors que les 180 sont débordées ? Par ailleurs, les espaces info énergie pourraient-ils être les premiers informés des mesures fiscales nouvelles, afin de renseigner les particuliers ?"

Sandrine Buresi, Gefosat

"Je souhaite revenir sur la nécessité de manier avec prudence les notions de culpabilité et responsabilité individuelle, dans les campagnes de communication, pour les personnes en précarité énergétique. Elles se sentent déjà coupables parce qu'elles n'ont pas de travail où vivent dans des conditions précaires. Par ailleurs, ne pas donner à tous les moyens de réaliser des travaux pourrait amplifier la fracture entre, les suffisamment nantis pour être écologiquement corrects et les autres."

Pierre Hérant :

"La demande des particuliers va forcément croître, ne serait-ce qu'en raison des nouveaux textes sur les bâtiments existants et les appareils de chauffage.

Tant mieux si les espaces info énergie sont sollicités. Leur nombre a été réduit pour des raisons budgétaires, je le déplore, le plan climat en prévoyait 300. L'afflux de demandes modifiera peut-être cette décision.

Nous sommes au démarrage d'une opération d'une grande ampleur et les opérations de communication vont se multiplier.

Pour l'aspect crédit d'impôt, les informations sont disponibles."

Didier Chérel :

"Peut-on craindre que l'amélioration énergétique des logements passe au second plan, en raison de l'offre de logements massive visée par le plan de cohésion sociale ?"

Serge Contat, Anah

"Il n'y a pas incompatibilité. Il existe effectivement une forte tension sur les prix des logements, mais les chiffres de la construction sont bons. Nous terminerons l'année à 400 000 logements, niveau non atteint depuis la fin des années 70."

Se pose en revanche la question de l'adaptation du coût du logement aux capacités financières des ménages. Les dépenses de logements augmentent considérablement et plus vite que celles de santé. Il nous faut maintenant réfléchir aux moyens, dans ce contexte de coût croissant d'assurer une juste place aux préoccupations du développement durable ? "

Michel Pelenc, Habitat & Développement

"Le problème du développement de l'offre, surtout sociale, pourrait pour des raisons d'arbitrages budgétaires défavoriser le développement durable. Mais ce n'est pas ce que l'on constate. Le parc public répond à des normes strictes. Dans le privé, les logements anciens passent devant les commissions Anah."

III- Des exemples de réponses concrètes aux attentes

1. Deux expériences d'amélioration thermique et de recours aux énergies renouvelables

Roger Maquaire :

"En matière de rénovation thermique, l'Anah est incontournable. Notamment avec les Opah qui contribuent largement à la réhabilitation des quartiers existants en partenariat avec les collectivités locales.

Nous avons décidé que cette journée s'appuierait sur des réalisations concrètes, aussi, parmi les 500 Opah réalisées chaque année, nous en avons retenu deux.

Elles revêtent un caractère un peu spécifique, car elles illustrent l'opportunité du recours aux énergies renouvelables. Serge Contat, directeur de l'Anah, animera la table ronde sur ces deux Opah à Angers et Grésy-sur-Isère."

2. La mobilisation sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables des collectivités locales à travers deux Opah.



Table ronde animée par Serge Contat, directeur de l'Anah

A travers ces Opah, nous essaierons de cerner comment un propriétaire peut choisir d'utiliser des énergies renouvelables. Pour illustrer la démarche, nous avons réuni les acteurs habituels d'une Opah, une collectivité territoriale avec Marc Goua, vice-président de la Communauté d'agglomération d'Angers, Catherine Né, opérateur d'Opah pour le bureau d'études Urbanis, un particulier, M. Vallée et l'entreprise en charge de ses travaux.

D'abord, quelques rappels. Sur les 30 millions de logements, 4 millions appartiennent aux organismes d'HLM qui bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage structurée. Dans le parc privé, un

million de logements seulement appartiennent encore à des investisseurs institutionnels. Mais pour les 25 millions de logements restants, la maîtrise d'ouvrage est assurée par des propriétaires privés, des non-professionnels. Comment dans cette filière atomisée organiser la maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'amélioration ?

La loi de Solidarité et renouvellement urbain a confié, il y a 5 ans, l'ensemble des aides à l'amélioration de l'habitat à l'Anah. Celles qui concernent les bailleurs comme celles dues aux propriétaires occupants. Cette réforme visait la conduite de politiques publiques structurées sur l'habitat privé.

L'Anah, depuis 5 ans, a donc suivi trois objectifs : la production de logements à loyer maîtrisé, la prise en compte de la problématique santé et sécurité dans l'habitat, l'intégration du développement durable, ce que traduit le programme de cette journée.

Le plan de cohésion sociale nous a donné des moyens financiers pour passer de 20 000 logements à loyers maîtrisés par an à 40 000. Concernant le développement durable, nous avons conditionné l'attribution des aides à un certain niveau de qualité. Les Opah nous permettent de mener une action de terrain et de convaincre le propriétaire de s'engager dans une démarche d'amélioration. Aujourd'hui, plus d'une centaine de ces OPAH intègrent le développement durable parmi leurs priorités, dont une petite moitié associe une forte composante de matériaux innovants et d'énergies renouvelables.

Marc Goua, je vais vous passer la parole pour nous parler d'Angers. Pour quelles raisons l'agglomération est-elle autant engagée dans le développement durable, où en êtes-vous ?



Marc Goua, vice-président de la
Communauté d'agglomération Angers-Loire
Métropole
& Catherine Né, Urbanis

Marc Goua, vice-président de la Communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole :

La communauté d'agglomération Angers-Loire Métropole représente 31 communes, bientôt 32, et 300 000 habitants. La ville centre 150 000 habitants. Angers était précurseur dans le domaine du développement durable et l'agenda 21 qui concernait la ville s'étend maintenant à l'ensemble de l'agglomération.

Reste que nous avons 12 000 demandes de logements sociaux à satisfaire. La question du logement devient donc primordiale et prend une tournure qui rappelle les années soixante. Nous savons que le logement social représente dans le parc résidentiel 25% à 30% du parc seulement, d'où la nécessité d'agir sur le privé. Nous avons, par ailleurs, constaté en travaillant sur le programme local de l'habitat, un coût moyen du logement de 9,50 € du m², ce qui nous place au niveau de Lyon, c'est beaucoup trop. Nous devons donc mettre sur le marché des logements à loyer maîtrisé.

Nous avons lancé une première Opah et nous intervenons maintenant sur la seconde. Lors de la première, nous avons constaté une forte demande des propriétaires occupants pour le changement de chauffage, la ventilation, l'isolation. Notamment pour des logements construits entre 1950 et 1980.

Beaucoup réclamaient des conseils techniques pour une amélioration thermique des logements. Ces demandes ont augmenté dans la seconde Opah. Nous avons donc fixé un certain nombre d'objectifs : La réhabilitation de 300 logements vacants ou dégradés, la production de 170 logements à loyers et charges maîtrisés, l'amélioration thermique de 710 logements occupés par leurs propriétaires et de 1390 logements locatifs.

Serge Contat :

Peu importe le statut juridique du bailleur, un logement social se définit par un loyer maîtrisé. Aujourd'hui, la structure d'occupation du parc locatif est la même en HLM et dans le secteur privé. Beaucoup de collectivités locales le découvrent, il faudrait maintenant qu'elles le prennent en compte pour engager les propriétaires dans une démarche de réhabilitation. Démarche confiée à un opérateur dans le cas des Opah, pour celle d'Angers, le bureau d'études Urbanis que représente Catherine Né.

Quel dispositif avez-vous mis en œuvre pour convaincre les propriétaires ?

Catherine Né, Urbanis :

Cette opération ambitieuse succédait à d'autres qui avaient montré une énorme demande en conseils techniques thermiques. Pour y répondre, nous devions donc disposer d'une équipe suffisamment étoffée, pour visiter tous les logements et faire un bilan thermique simplifié. Un partenariat a donc été établi entre Angers Loire Métropole, l'Anah et l'Ademe, financeurs de cette opération.

Nous avons beaucoup misé sur la communication, avec une « Maison de l'Opah » ouverte tous les jours, une campagne de sensibilisation menée par une agence spécialisée, des courriers aux propriétaires pour les immeubles nécessitant des travaux. Un technicien énergie a été recruté pour le diagnostic thermique, en plus d'un architecte et de la responsable de l'Opah qui fait le lien entre tous les partenaires.

La collectivité locale a financé 15% du montant des travaux d'économie d'énergie en complément des aides de l'Anah, à condition de respecter les préconisations du diagnostic thermique. Souvent les gens ne pensent qu'au changement des menuiseries. Il faut donc les aider à penser à l'ensemble des éléments de solution à leur disposition.

Marc Goua :

Le montant global des travaux représente 10 300 000 €. Et, depuis l'annonce de l'augmentation du prix du pétrole la demande enflera.

Sur trois ans le bilan est de 706 visites et 530 logements réhabilités. Le montant des subventions Anah atteint 2 866 000 € et celui d'Angers-Loire Métropole : 600 000 €. 425 logements ont fait l'objet de travaux d'économie d'énergie. 145 logements à loyer maîtrisé ont été créés. 99 logements vacants sont de nouveau sur le marché.

Serge Contat :

Pour la remise sur le marché de logements vacants, l'Anah attribue aux propriétaires une prime de 5000 € ou de 3000 € suivant les zones géographiques. Une mise sur le marché d'un logement existant s'opère en quelque mois, tandis qu'une construction demande au moins 3 ans.

Mais pour y arriver, il faut convaincre le propriétaire de l'intérêt d'une réhabilitation. Pour vous Monsieur Vallée, comment les choses se sont-elles passées ?



René Vallée & Marc Goua

René Vallée :

Nous voulions rénover le chauffage pour nos locataires. Nous pensions à l'énergie solaire et à la pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à fioul, énergie onéreuse. Une relation m'a conseillé de prendre contact avec la maison de l'Opah. Après une visite, un technicien a recommandé de changer également les menuiseries pour une meilleure isolation. Nous souhaitons faire des travaux d'amélioration, mais nous ne savons pas lesquels et avec quelles aides financières.

Catherine Né :

Il est difficile de toucher les propriétaires bailleurs. Peu réalisent des travaux pour réduire les charges de leurs locataires, comme Monsieur Vallée. Pour lui, le coût des travaux est estimé à 31 731 € pour une pompe à chaleur air eau et des capteurs solaires dédiés à la production d'eau chaude. L'aide de l'Anah a été limitée à 20% du montant des travaux car il s'agit de loyers libres. Pour des loyers maîtrisés, elle peut atteindre 50%, voire 60%. Angers-Loire Métropole a financé pour sa part 15% des travaux d'économies d'énergie. L'Anah accorde aussi des primes pour des matériaux performants : certaines menuiseries, les pompes à chaleur et chauffe-eau solaires.

Serge Contat :

Urbanis intervient dans un grand nombre d'Opah, qu'apporte en plus la dimension développement durable ?

Catherine Né :

La visite systématique des logements me paraît l'élément le plus important de ce type d'opération. Cela veut dire une équipe opérationnelle importante. Lorsqu'un propriétaire prend contact, la visite qui suit permet la définition d'un projet global de réhabilitation. Les habitants demandent des conseils neutres de techniciens qui tiennent compte de l'ensemble du logement. Le diagnostic amène les propriétaires à une réflexion sur les travaux envisagés et sur l'énergie la plus adaptée. D'ailleurs, un nombre croissant de propriétaires s'intéresse aux énergies renouvelables.

Serge Contat :

Willy Vallée, vous êtes l'entrepreneur qui va installer chauffe-eau et pompe à chaleur pour René Vallée, votre père. Le réseau de professionnels est-il prêt à répondre aux demandes des particuliers ?

Willy Vallée :

Il y a souvent des problèmes de qualité sur ce marché. Pour ma part, je dirige une petite entreprise installée à Angers depuis 1973. J'ai succédé à mon père en 2000. A cette époque, je n'étais pas chauffagiste mais détenais une maîtrise de sciences économiques. Quand j'ai démarré dans le métier d'artisan, j'ai d'emblée visé la qualité. Pour moi, il était indispensable de bien renseigner nos clients et d'installer quelque chose qui leur soit financièrement favorable, pour que chacun s'y retrouve.

Depuis 4 à 5 ans, la société développe les énergies renouvelables à la demande des clients. Le personnel a été formé pour livrer des installations correctes, charte de qualité à l'appui.

Serge Contat :

Etes-vous en mesure d'apporter des garanties, de rassurer vos clients, dans un domaine où l'image n'est pas consolidée et où on a connu des contre-performances ?



Pierre Watier & Willy Vallée

Willy Vallée :

Nous appliquons des chartes de qualité, notamment pour le solaire. Qualisol impose un contrôle après chaque installation. Les salariés sont également formés par les fournisseurs. Ensuite à l'entreprise de trouver de bons produits et de fournir de bons techniciens.

Serge Contat :

Nous allons quitter la région angevine pour l'Opah de Grésy-sur-Isère et une entreprise installée en Savoie, au Bourget du Lac, Eco' Alternative. Elle est dirigée par Pierre Watier.

Pierre Watier, Eco' Alternative:

Eco' Alternative n'intervient que dans le domaine des énergies renouvelables. Les clients sont des particuliers et des collectivités locales. L'opération de Grésy-sur-Isère concerne une grange réhabilitée. Tout a été refait : le chauffage et le chauffe-eau. Les propriétaires ont eu recours à l'Anah pour trois appartements à louer. Nous y avons installé un chauffage en géothermie dite horizontale et un chauffe-eau solaire de 9 m² pour 250 m² habitables. Le coût global de la réhabilitation atteint 180 000 €. L'Anah a apporté 121 000 €. Cette installation fonctionne aujourd'hui et la consommation d'énergie a été estimée à 3 € TTC du m², alors que le neuf avoisine les 2 € TTC. Pour donner des ordres de grandeur, pour ce type d'opération, il faut investir 100 à 120 € le m² pour la géothermie horizontale et 1200 € TTC par m² de panneau solaire posé.

Serge Contat :

Comment voyez-vous l'évolution de votre marché ?

Pierre Watier :

Chaque fois que le tarif des énergies fossiles augmente, le nombre de demandes de devis grimpe. Le marché est explosif et cette contagion vient de la Suisse et de l'Allemagne, pays précurseurs, en passant par l'Alsace et Rhône Alpes, régions frontalières et leaders en France. Par ailleurs, beaucoup de collectivités locales réalisent désormais des opérations dans leur parc d'HLM.

Serge Contat :

Nous avons aujourd'hui la preuve que le développement durable peut s'intégrer dans des Opah. Ca marche et nous sommes attendus par les habitants.

Nous allons maintenant présenter une des expériences développées par nos voisins Suisses. Il s'agit du label Minergie présenté par Conrad Lutz, architecte.

3. Le label Minergie en Suisse



Conrad Lutz, architecte

Il existe deux labels Minergie, le simple et le Minergie P, pour les maisons passives déjà bien développées dans les pays nordiques.

La consommation d'énergie après l'installation du Minergie simple avoisine 1,50 € par m², 0,50 € pour le Minergie P. Un nouvel éco-label est en cours de réalisation pour l'utilisation de matériaux sains, nous n'avons pas pour l'heure d'exigence dans ce domaine. Minergie existe depuis une dizaine d'années. Il est contrôlé par le département d'énergie des cantons.

Si la consommation habituelle d'un bâtiment se monte à 800 Mégajoules par m²/ an, Minergie permet d'atteindre 320 MJ/m²/ an pour de la rénovation et 160 MJ/m²/an pour du neuf. Ce résultat nécessite l'installation d'une enveloppe étanche à l'air et d'une excellente isolation thermique. Dans le neuf, 25 à 30 cm d'isolation thermique, en rénovation de 8 à 10 cm, plus du verre isolant double, voire triple pour les ouvertures.

Une ventilation contrôlée mécanique est indispensable pour des raisons thermiques et de confort. L'habitant n'a plus besoin d'ouvrir les fenêtres pour avoir une bonne aération.

Aujourd'hui 4000 bâtiments ont le label . L'association Minergie regroupe des entreprises qui fournissent les matériaux, des bureaux d'études et des architectes partenaires. Elle vise pour 2006, 30% du marché de la construction et 20% de la rénovation. Un objectif ambitieux que nous n'atteindrons pas. Minergie fournit aussi tout un choix de façades et constructions, l'utilisateur peut les découvrir sur catalogue. L'Etat suisse finance l'association Minergie, le canton s'occupe de l'attribution du label et des contrôles. Le label s'applique aujourd'hui dans 80% des cantons et obligatoirement pour les bâtiments aidés financièrement par l'Etat.

Minergie présente l'avantage d'offrir une ventilation contrôlée exempte de poussière et de pollen ; par ailleurs les polluants intérieurs sont évacués.

Le contrôle du label concerne seulement 10% des bâtiments. La Suisse n'échappe pas à la règle du manque de contrôle.

Nous estimons le surcoût du recours à Minergie à 5% en moyenne des coûts de construction. Nous avons mandaté un bureau d'études pour l'analyse de 15 réalisations : le propriétaire récupérerait son investissement après 10 ans.

Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de convaincre les clients d'utiliser ce procédé. Il commence même à s'exporter, notamment en France avec un premier bâtiment de bureaux projeté près d'Annecy, par le département énergie et environnement de la Haute-Savoie.

www.minergie.ch

Deuxième débat avec la salle

André Pouget, bureau d'études thermiques

Le diagnostic thermique réalisé dans le cadre de l'Opah d'Angers donne-t-il une estimation du coût des travaux ? Combien de temps dure le travail du thermicien ?

Catherine Né, Urbanis

Il s'agit d'un diagnostic simplifié et la visite dure une heure. Vu les objectifs de l'Opah, il était impossible de réaliser un bilan complet par logement. Nous établissons avant tout des préconisations de travaux, nous pourrions en estimer le coût, mais nous ne le faisons pas, car le propriétaire demande toujours un devis aux entreprises.

Bernard Sesolis, bureau d'études Tribu énergie

Les pouvoirs publics établissent une réglementation thermique et énergétique, un plan climat, il existe une demande forte d'énergies renouvelables, mais je constate en réponse une timidité des acteurs offreurs.

Par exemple, dans les Opah, aucun objectif énergétique n'est déterminé, contrairement à ce qui se passe en Suisse avec le label Minergie. Alors, on réhabilite, on améliore, jusqu'à quel niveau ? Un logement ancien sera amélioré certes mais restera une passoire par rapport au logement neuf.

Eric Lagandré, ANAH

Il y a peut-être un retard de l'offre, dans la mesure où il n'existe pas de propositions de standard de qualité pour l'ensemble du territoire. A Angers, par exemple, les préconisations relèvent du bon sens mais ne se réfèrent pas à un discours aussi clair et lisible que celui qui est porté par un label. L'offre a de ce point de vue effectivement besoin d'être structurée.

Catherine Né, Urbanis

Peut-être faudrait-il aussi une offre différente selon les publics ?

Car sur le terrain, nous nous heurtons à la faible capacité financière des propriétaires occupants. Ils auraient pourtant besoin d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie. Les propriétaires bailleurs, eux, disposent de davantage de moyens.

André Pouget, bureau d'études thermiques

Pour atteindre la cible du facteur 4, soit 60 KWh pour 2050, a-t-on établi une feuille de route ?

Eric Lagandré, Anah

Pour le début du chemin, beaucoup de choses positives se réalisent sur le terrain. Ainsi, les logements vacants remis sur le marché arrivent facilement au niveau de performance thermique de la réglementation 1988. En revanche, ceux occupés atteignent difficilement celle de 1982. La prochaine étape pour les opérations subventionnées par l'Anah vise à faire progresser l'usage des chaudières à condensation, des pompes à chaleur et des chauffe-eau solaires.

Pierre Herant, Ademe

Il n'existe pas de feuille de route. Mais, point important, une réglementation thermique concerne désormais les bâtiments neufs et existants. Pour les premiers, l'objectif de moins 40% de consommation de la RT 2000, en 2020 est très ambitieux, si on le compare au moins 75% du facteur 4 en 2050. On arrivera peut-être à terme aux maisons à énergie positive. Pour les bâtiments existants, la réglementation prévue pour 2006 sera révisée tous les 5 ans. La feuille de route s'inspirera de tout ce qui se construit, y compris les programmes de recherche menés par le Prebat.

IV – Les avancées réglementaires françaises sur les performances thermiques des logements existants

Roger Maquaire

Nous l'avons vu tout à l'heure, un cadre réglementaire et fiscal incitatif paraît indispensable pour la réalisation par les ménages de travaux d'économies d'énergie. Il y a deux ans, Jean-Pierre Bardy, sous directeur de la qualité et du développement durable dans la construction à la DGUHC, avait présenté les principales exigences de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments et les orientations françaises.

Aujourd'hui, la réglementation évolue rapidement avec la généralisation du diagnostic thermique, des crédits d'impôt, la réglementation énergétique des logements existants au niveau européen.

Jean-Pierre Bardy a accepté de nous éclairer sur ces étapes.

1. Les réglementations en préparation



Par Jean-Pierre Bardy DGUHC

Le plan climat retenait trois types d'actions : sensibilisation, réglementation, incitation.

Dans le domaine du logement existant, la sensibilisation s'opère déjà avec les campagnes de l'Ademe et bientôt avec le diagnostic de performance énergétique et la formation des acteurs.

Dans celui de la réglementation, la directive de performance énergétique demande aux Etats d'imposer des normes lors des réhabilitations importantes. La France a décidé d'aller plus loin en visant aussi de petites réhabilitations.

Enfin, dans le domaine de l'incitation, le crédit d'impôt touche directement le particulier.

Revenons au diagnostic de performance énergétique. Il vise à fournir aux non-professionnels une information sur la consommation d'énergie de leur logement et des recommandations d'amélioration, sans aller jusqu'à la prescription de travaux.

Ce diagnostic doit se baser sur une visite, non sur un calcul à partir d'un logiciel. Il en émergera un classement avec des étiquettes énergie comme celles de l'électroménager. Le parlement a imposé des délais très contraignants en exigeant un diagnostic de performance énergétique, pour toutes les ventes, à partir du 1er juillet 2006. Pour les locations, à partir du 1er juillet 2007. En terme de timing, nous sommes donc sur le fil rouge.

Le certificat de performance énergétique sera valable 10 ans. Il comprendra un état des lieux avec estimation de la consommation d'énergie du logement en KWh par m² de surface habitable et par an. Les consommations seront calculées sur logiciels ou sur factures. Un indicateur concernera les émissions de gaz à effet de serre.

Ces informations ne seront peut-être pas suffisantes pour déclencher des travaux, elles s'accompagneront donc de recommandations dans ce domaine et dans celui du bon usage du logement.

Pour l'instant, nous nous concentrons sur le diagnostic au moment des ventes, car le temps presse. Il s'opère 600 000 ventes par an en France. Cela veut dire qu'en 2006, il faudra compter environ 300 000 diagnostics. Et, à partir de juillet 2007, s'ajouteront environ un million de locations par an.

Pour réaliser ces diagnostics, se pose donc un problème de gisement de professionnels compétents. D'autant plus que le pouvoir politique a souhaité une homogénéisation des compétences des diagnostiqueurs. Ces derniers devront obtenir une certification par un organisme accrédité.

Pendant la période transitoire, courant 2006, il y aura probablement des diagnostiqueurs certifiés par des organismes non encore accrédités. Le diagnostic de 2006 différera donc sûrement de celui effectué en 2010 ou 2015.

Pour nous, il s'agit aussi d'une occasion unique de constituer une base informatisée sur l'état du parc de logements en matière de consommation d'énergie. Les diagnostiqueurs devront donc envoyer des diagnostics anonymes à un organisme dédié, probablement l'Ademe, pour alimenter la base de données.

Nous sommes tous conscients que les objectifs fixés pour 2050 ne s'obtiendront pas sans intervention sur les logements existants. Reste que l'on n'opère pas de la même façon sur un immeuble des années 60 et sur un bâtiment haussmannien. Il faudra redoubler d'attention pour éviter des réhabilitations non adaptées, sources de catastrophes sanitaires.

Ces réhabilitations ne pourront pas se référer à la RT 2000 et encore moins à celle de 2005, en raison des matériaux de construction d'origine. Les méthodes d'intervention doivent tenir compte de cette diversité.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage particulier recourt rarement à un maître d'œuvre professionnel, d'où un certain manque de compétence ; nos exigences doivent le prendre en considération.

La réglementation concernera, d'une part, les bâtiments de plus de 1000 m², avec des travaux supérieurs à 25% du coût hors foncier du bâtiment et d'autre part les logements de particuliers.

Pour la première catégorie, nous avons lancé une étude qui nous aidera à formuler des exigences selon la typologie de bâtiment. Elle sera rendue en fin d'année. Pour ces gros chantiers, plusieurs éléments rentreront en compte (ventilation, vitrage, introduction d'énergies renouvelables), pour essayer de traiter globalement l'ensemble du problème. Nous n'avons pas encore trouvé la solution et il nous reste beaucoup à faire pour y arriver.

Pour la réglementation des logements de particuliers, des textes sortiront début 2006. Ils s'appuieront sur un raisonnement semblable à celui du crédit d'impôt en fixant des exigences techniques, par ouvrage (sur les fenêtres par exemple). On pourra de cette manière bâtir une réglementation sur des critères inférieurs à ceux donnant droit au crédit d'impôts. Les entreprises pourront mettre en avant le crédit d'impôt, pour amener les particuliers à faire des travaux supérieurs à ce qui est préconisé par la réglementation.

Pour 2005, le crédit d'impôt se monte à 15% pour l'achat de chaudières à basse température, 25% pour celles à condensation, 25% pour les matériaux d'isolation thermique et les appareils de régulation de chauffage, 40% pour les pompes à chaleur et les énergies renouvelables.

Le Premier ministre a annoncé un renforcement pour 2006, ce qui donnerait : 40% pour une chaudière à condensation, les matériaux d'isolation thermique et les appareils de régulation de chauffage, et 50% pour les énergies renouvelables.

En conclusion, deux éléments se révèlent nécessaires pour réussir : des particuliers conscients des améliorations à entreprendre, des professionnels capables de répondre correctement à la demande, car il n'y aura pas de contrôle.

Les seconds devront persuader les premiers d'utiliser des produits performants. Nous avons besoin du monde de la construction.

2. L'impact des réglementations sur les acteurs de la filière



Table ronde animée par Pierre-Luc Langlet, Architectes

Pierre-Luc Langlet :

Philippe Rabut, pouvez-vous nous dire ce que prépare votre organisation professionnelle ; comment accueille-t-elle ce projet de réglementation et un marché qui va devenir très important pour vous ?



Philippe Rabut, président de la Fidi¹ :

La fédération que je représente apprécie de voir le diagnostic de performance énergétique introduit dans les transactions immobilières. Nous espérons être à la hauteur de ce défi, ce qui va exiger un renforcement de notre savoir-faire. Notre profession existe depuis moins de 10 ans et compte aujourd'hui 6 000 diagnostiqueurs. La Fidi en représente 1300.

Pierre-Luc Langlet, :

Quelle sera la méthode employée pour établir ce diagnostic et le coût de ce dernier ?

Philippe Rabut :

Ce diagnostic relève plutôt du constat que de l'expertise thermique complète. Il s'agit surtout de sensibiliser les acquéreurs. Il coûterait dans les 150 €.

Pierre-Luc Langlet :

Ce document intéresse également les artisans. Jean-Marie Carton, vous êtes représentant à la Capeb, de l'Union artisanale des entreprises de couverture et chauffage, comment votre organisation reçoit-elle cette réglementation et comment se prépare-t-elle à y répondre ?

¹ Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier



Jean-François Marty, FFB
& Jean-Marie Carton, Capeb

Jean-Marie Carton, Capeb :

Nous la découvrons petit à petit, il n'y a pas eu de concertation avec le milieu professionnel. Nous allons nous y adapter. Mais, nous aurons besoin d'un cadre plus précis et de temps pour informer et former nos entreprises, au nombre de 35 000. Nous faisons déjà face à une succession de textes, de plus va arriver la RT 2005, l'inspection des chaudières... Mais nos entreprises savent utiliser le crédit d'impôt et le valoriser auprès de leurs clients.

Pierre-Luc Langlet :

Monsieur Marty, vous représentez au sein de la Fédération Française du Bâtiment la filière énergie et chauffage, votre fédération est-elle prête pour cette nouvelle réglementation ? Quels problèmes rencontrez-vous un an avant l'application des textes ?

Jean-François Marty, FFB :

Nous n'aurons pas de réglementation thermique qui oblige à réaliser des travaux d'économie d'énergie, sauf pour les immeubles de plus de 1000 m². Pour le reste, il s'agit d'incitations. Dans ces conditions atteindra-t-on les objectifs fixés ? La FFB a réfléchi longuement sur le certificat de performance énergétique de la directive européenne. Nous souhaitons que les gens sachent que dans l'immeuble où ils vont acheter, des travaux pourraient apporter des avantages réels pour l'environnement et leur porte-monnaie. Le diagnostic ne sert à rien sans les travaux. Il faut pour cela une grande lisibilité et donc une incitation d'une grande simplicité.

Pierre-Luc Langlet :

Pascal Eveillard, vous représentez le collectif Isolons la terre, vous allez nous dire comment le monde des industriels accueille ces recommandations ?



Pascal Eveillard, Collectif Isolons la terre
& Philippe Rabut, FIDI

Pascal Eveillard, Collectif Isolons la terre :

Le collectif Isolons la terre regroupe une dizaine d'industriels. Il est né en 2004, à la suite de la publication du livre blanc de Nicole Fontaine et des travaux d'élaboration du plan climat. Il nous semblait, à l'époque, que le bâtiment n'était pas assez pris en compte dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour les économies d'énergie.

Le collectif porte trois convictions :

1. le facteur 4 dans le secteur du bâtiment est accessible car les solutions existent,
2. le bâtiment demande un traitement global,
3. l'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

Nous souhaitons devenir un interlocuteur privilégié des intervenants publics, administrations et autres acteurs de la filière pour avancer sur la voie de l'efficacité énergétique. Nous aimerions également participer à des réalisations concrètes pour démontrer que ça marche. Nous travaillons d'ailleurs avec plusieurs régions, le CSTB et des partenaires financiers pour mettre sur pied une démarche de type Minergie.

Nous considérons que la réglementation présentée par Monsieur Bardy va dans le bon sens. Nous tenons beaucoup à l'affichage de la consommation et du rôle de l'enveloppe du bâtiment dans celle-ci.

Dans un marché de la rénovation très diffus, donc difficile à appréhender pour les professionnels, les nouvelles mesures vont créer une dynamique entre différents acteurs : maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, entreprises, distributeurs et industriels. Grâce à ce type de mesures, on devrait parvenir à valoriser les meilleures solutions disponibles sur le marché.

Le gros enjeu est d'obtenir des travaux sans qu'ils apparaissent comme une contrainte supplémentaire. Il faut démontrer leur intérêt pour tout le monde.

Pierre-Luc Langlet :

Pour la maîtrise d'œuvre, les architectes en particulier, et pour les ensembliers-constructeurs, je parle ici au nom du groupe Architecteurs, les diagnostics de performance énergétique et les autres réglementations en préparation vont entraîner une demande accrue de travaux d'amélioration de l'habitat. Nous nous y préparons en proposant une offre globale, incluant la conception, et la réalisation. Il faudra arbitrer entre les priorités et seul un professionnel généraliste pourra le faire : par exemple, il est absurde de préconiser un remplacement de chaudière si l'isolation ou la ventilation ne sont pas satisfaisante. De même, il est dangereux d'isoler si on n'a pas pris en compte les particularités d'un bâti ancien et prescrit des travaux d'accompagnement.

Le public attend une offre plus globale, packagée, clé en main.

Robert Blanchard vous représentez UFC Que choisir, pouvez-vous nous donner le point de vue des consommateurs sur la réglementation que vous venez de découvrir avec nous ?



JM. Carton, Capeb
& Robert Blanchard, UFC Que Choisir

Robert Blanchard, UFC Que choisir :

Les consommateurs vont découvrir le diagnostic de performance énergétique, encore un, encore une dépense supplémentaire...

Ce diagnostic bénéficiera cependant de l'avantage d'informer sur le logement, sa consommation d'énergie et l'émission de CO₂. Il en résultera une modification des rapports entre propriétaires et locataires. Ce document devra être clair et compréhensible. Le consommateur aura besoin de conseils, notamment sur la performance des nouveaux produits.

Pierre-Luc Langlet :

Où se situera la frontière entre un document de recommandations et la prescription de travaux ? Monsieur Rabut ne faut-il pas prévoir que le diagnostic risque d'être considéré par le public comme un document infaillible ? Le particulier pourrait alors se retourner contre le diagnostiqueur au motif que ses recommandations ne porteraient pas sur les travaux les plus pertinents ?

Philippe Rabut, Fidi :

Il s'agit effectivement d'un point très sensible, c'est pourquoi nous attendons de connaître le contenu de ces diagnostics. Notre métier est un métier de tierce partie, avec une logique d'indépendance et d'impartialité. Cela nous met très mal à l'aise quand on nous demande de préconiser des travaux. Il y a un précédent avec le diagnostic "termites", certains ont confondu diagnostic et traitement. Nous ne voulons plus de ça. Notre métier s'arrête à un moment clé qui fait de nous une tierce partie ou non. Maintenant, il n'en demeure pas moins qu'en fonction de la volonté des pouvoirs publics d'assortir le diagnostic de recommandations, nous devons poser nos limites. La Fidi sera extrêmement vigilante sur ce point.

Pierre-Luc Langlet :

Monsieur Carton, quelle est votre position sur ce problème de responsabilité et d'engagement ?

Jean-Marie Carton, Capeb:

L'entreprise est toujours responsable des travaux qu'elle réalise. Son devoir de conseil reste difficile à délimiter. Je crois qu'il faut en discuter avec les consommateurs. Ils sont sensibles à l'établissement d'un document par une tierce personne. Aux entreprises ensuite d'assumer leur rôle. Mais, personnellement, je ne crois pas à une explosion du marché. Aujourd'hui le consommateur est à bout de souffle financièrement, il ne va pas se jeter sur les travaux. En revanche, il appréciera l'intérêt économique de certains travaux. Il ne réalisera pas tout. Il commencera par le plus rentable pour lui et ça, je le comprends. On l'aidera dans ce sens.

Jean-François Marty FFB:

Je souscris aux propos de monsieur Carton. L'entreprise reste incontournable. Elle a un devoir de conseil et de garantie. Mais je tiens à préciser qu'il n'existe aucune méthode qui permette de chiffrer exactement la consommation d'un l'immeuble. Trop de paramètres entrent en compte.

En revanche, le consommateur qui achète un logement doit savoir quelle mesure sera la plus rentable.

Pascal Eveillard, Collectif Isolons la terre :

On ne peut pas demander aux gens d'entreprendre tous les travaux tout de suite. Mais, ils doivent pouvoir les réaliser dans le bon ordre, notamment commencer par l'enveloppe et la ventilation.

Par ailleurs, il faudrait obtenir des professionnels du crédit des ressources financières dédiées à ces travaux.

Troisième débat avec la salle :



Jérôme Sigaudes, CEBTP :

Une question pour Monsieur Bardy concernant la certification des compétences. Chacun fera-t-il sa petite cuisine comme pour les diagnostics amiante ou établira-t-on un référentiel unique ?

Jean-Pierre Bardy, DGUHC :

Nous allons établir par arrêté un cadre référentiel pour l'ensemble des diagnostics. Les organismes de certification travailleront à partir de la base minimale que nous aurons fixée. Ce n'est pas à l'Etat de faire de la certification de compétences.

Jean-François Marty, FFB :

Nous souhaitons que le diagnostic repose sur une base objective qui ne laisse aucune possibilité d'interprétation. D'abord, pour pouvoir augmenter le nombre de diagnostiqueurs accrédités, ensuite pour éviter les conflits.

Philippe Rabut, Fidi :

Puisque nous sommes dans le domaine des souhaits. Il me paraît fondamental pour le diagnostic, de pouvoir comparer un bien à un autre et donc d'avoir une méthode homogène, avec les mêmes références du nord au sud de la France.

Sandrine Burési, Gefosat :

Le crédit d'impôt de 40% sur les matériaux isolants concernerait seulement les logements construits avant 1977 et acquis depuis moins d'un an. J'aimerais une confirmation sur ce point, car il me semble on ne dispose pas de gros moyens pour investir dans des travaux dans les mois qui suivent l'acquisition d'un logement. Autre question, qui pourra diagnostiquer les logements, des bureaux d'études, les espaces info énergie ?

Jean-Pierre Bardy, DGUHC :

Sur le crédit d'impôt, tout n'est pas fixé. Cette idée d'un ou deux ans visait à privilégier les gens qui viennent d'acheter, dans l'éventualité d'une prolongation de leur prêt pour des travaux d'amélioration.

Si la mesure dépassait les deux ans, ce ne serait que mieux pour inciter les gens à faire des travaux d'économies d'énergie.

Jean-Marie Carton, Capeb :

Les aides fiscales sont parfois compliquées à comprendre. Après les effets d'annonces, le consommateur constate qu'il n'entre pas dans la catégorie concernée. Quel sera le résultat final s'il est déçu par ce qu'on lui a promis ?

Gaëtan Fouilhoux, Rockwool France :

La réhabilitation des bâtiments de plus de 1 000 m² sera soumise à une réglementation thermique proche de la RT 2000. L'Allemagne a ramené ce seuil à 600 m², le Danemark l'a supprimé, la France va-t-elle aller dans le même sens ?

Jean-Pierre Bardy, DGUHC :

Je répondrai simplement. Etablissons et appliquons déjà la réglementation pour les immeubles de 1000 m². Elle sera revue tous les cinq ans, mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour les diagnostiqueurs, un bureau d'études accrédité se chargera sûrement de la certification, mais il n'y a pas d'exclusive.

V - Des exemples de réponses concrètes aux attentes (suite)

4 Les efforts conjugués des intervenants sur une opération de rénovation thermique



Table ronde animée par Robert Daussy, délégué du Club de l'amélioration de l'Habitat avec : Catherine et Florent Ferraris, propriétaires, Jérôme Espargilière, entrepreneur (PGNC à Draveil, Essonne), Patrick Drouillot, Gaz de France.

Robert Daussy, CAH :

Ce matin nous avons parlé de réhabilitations dans le cadre d'Opah. Nous allons montrer maintenant comment un particulier isolé s'organise pour des travaux. Monsieur Ferraris, expliquez-nous quand et pourquoi vous avez procédé à ces travaux ?



Catherine & Florent Ferraris

Florent Ferraris :

Nous habitons un pavillon de cinq pièces en banlieue parisienne. En mars, nous avons décidé de réaliser des travaux, car il ne bénéficiait d'aucune isolation et la consommation de fioul pesait lourd. Nous avons réfléchi à la fois à la réduction de notre consommation d'énergie et à l'environnement, c'est pourquoi nous pensions à l'énergie solaire. Ma femme a contacté la maison de l'environnement pour se renseigner. Nous avons aussi consulté Internet. Nous avons rencontré des professionnels à partir des listes fournies par l'Ademe. Enfin, nous avons opté pour une chaudière à gaz, un chauffe-eau solaire, du double vitrage et l'isolation des combles.

Robert Daussy :

Monsieur Espargilière, vous êtes l'installateur, comment avez-vous conseillé ces personnes ?



J. Espargilière, PGNC ,
P. Drouillot, Gaz de France,
R. Daussy, CAH

Jérôme Espargilière, PGNC :

Lors de ma première visite, Monsieur et Madame Ferraris penchaient pour l'énergie solaire. J'ai conseillé en appoint le gaz naturel, avec une chaudière à condensation pouvant aussi réguler l'eau chaude.

Robert Daussy :

Monsieur Drouillot, vous avez avec M. Espargilière un installateur qualifié qui a proposé du gaz naturel, comment avez-vous accompagné la démarche ?

Patrick Drouillot, Gaz de France :

Par une mise en avant des solutions respectueuses de l'environnement et le partenariat avec l'ensemble de la filière. Notamment, en facilitant l'accès aux prêts bancaires pour financer le projet.

⇒ La démarche de Catherine et Florent Ferraris au travers d'un film produit par Gaz de France

Pour réaliser des économies d'énergie, Catherine et Florent Ferraris, propriétaires d'un pavillon à Savigny-sur-Orge (région parisienne) ont installé des panneaux solaires thermiques, une chaudière à condensation au gaz, des doubles vitrages. Il reste à isoler les combles.

Pour 115 m² habitables, le coût global des travaux se monte à 18 000 € dont 10 000 pour la chaudière et le solaire et 7 500 pour les doubles vitrages.

Ils vont bénéficier d'un crédit d'impôt de 25% sur l'achat de la chaudière à condensation et de 40% sur l'isolation et les panneaux solaires. L'énergie solaire produit 70% des besoins en eau chaude sanitaire avec un complément par le gaz naturel. Les travaux ont duré huit jours.

Robert Daussy :

Vous avez entendu parlé du diagnostic thermique, qu'en pensez-vous ?

Catherine Ferraris :

Dans notre cas, cela aurait été intéressant et plus simple pour les travaux. Notamment pour savoir par où commencer.

Florent Ferraris :

Pour un particulier, il est assez compliqué d'obtenir des informations. Cela demande beaucoup de temps. Notamment pour contacter plusieurs professionnels et analyser les différents avis. Il n'existe pas d'organisme capable de répondre aux demandes spécifiques. Quelqu'un tout à l'heure estimait que le crédit d'impôt ne profitait qu'aux cadres moyens et supérieurs. Cela ne m'étonne pas. J'ai dû investir 18 000 € pour ces travaux, ce n'est pas à la portée de tout le monde, d'autant plus qu'en Ile-de-France, région et départements n'octroient aucune aide.

Jean-Christophe Visier, CSTB :

On voit bien la difficulté à obtenir du conseil pour une demande globale. Vous a-t-on informé sur la ventilation pour vos travaux ?

Florent Ferraris :

Non, mais nous avons installé une VMC avec le double vitrage dans la salle de bain, pour l'humidité. Sinon, nous ne nous étions pas questionnés sur la ventilation, d'où l'intérêt de la présentation de ce matin.

VI- D'autres voies de progrès en Europe et en France

1. L'exemple de l'Energie Efficiency Commitment au Royaume-Uni



Par Richard Sykes, EDF Energy

Au Royaume-Uni, EDF Energy emploie 11 000 personnes et fournit en gaz et électricité 5 millions de clients. Le programme d'efficacité énergétique imposé par le gouvernement britannique pour réduire l'émission de CO₂ s'applique depuis 1994. Il oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies de consommation. Dans ce but, ils doivent inciter leurs clients à investir dans l'amélioration thermique de leur logement, quitte à mettre la main à la pâte.

Pour convaincre les propriétaires d'entreprendre des travaux d'isolation, EDF Energy a procédé d'abord par courrier. Le taux de réponse a été de 15%. Les bailleurs sociaux ont été les plus difficiles à décider.

A Newham, un quartier populaire, la démarche a été plus offensive, nous avons prospecté rue par rue pour convaincre les habitants.

Nous avons proposé une remise de 50% sur les travaux d'isolation des logements privés. Pour les logements sociaux, l'isolation était souvent cofinancée avec des municipalités.

Nous avons constaté chez nos clients une certaine apathie, pour eux, l'isolation n'entre pas dans les dépenses prioritaires, il s'agit d'un confort.

De 2002 à 2005, la législation s'est durcie et nous nous sommes concentrés sur les problèmes sociaux des clients pour les aider à réduire leur facture. Par ailleurs, si nous tenons compte du livre blanc du gouvernement sur l'énergie paru en avril 2005, nous devons doubler notre activité.

Nous y arriverons en misant essentiellement sur l'isolation. Ce secteur du bâtiment connaît une croissance de 25% par an qui s'accroîtra jusqu'à 2010. Encore faut-il que les industriels investissent dans la performance et la production. Déjà, les matériaux d'isolation présents sur le marché il y a 10 ans ont disparu. Reste que le coût par client de ces actions devrait tripler pour le distributeur; il se monte aujourd'hui à 11 livres (16 €) par combustible et par an.

Mais, si nous n'atteignons pas nos objectifs, la pénalité d'échec peut atteindre 10% de notre chiffre d'affaires.

2. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie en France



Par Virginie Shwarz,
directrice énergie air bruit de l'Ademe

Le système français du certificat d'économie énergie fonctionnera à partir de janvier 2006. Pourquoi ce système ? On pourrait répondre : parce que ça a marché au Royaume-Uni. En fait, il s'agit de la suite logique des nombreux débats concernant l'énergie : le renforcement de la politique de maîtrise de l'énergie, la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, avec des objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

Les certificats d'économie d'énergie ciblent les lieux de consommation diffus, comme le résidentiel et le petit tertiaire, où il est difficile de mobiliser les instruments traditionnels. Nous avons donc recherché d'autres outils que les subventions classiques.

L'idée, comme au Royaume-Uni, consiste à utiliser de nouveaux acteurs pour promouvoir et financer les économies d'énergie : les fournisseurs d'énergie.

Ils sont soumis à une obligation d'économie d'énergie. Ils encourent une pénalité, comme dans le système anglais, en cas de non-respect des objectifs.

La sanction est plafonnée à 2 centimes du kWh.

Pour tenir les objectifs imposés, ils disposent de plusieurs moyens : inciter les consommateurs à réaliser des investissements d'économies d'énergie, intervenir sur leur propre patrimoine, acheter des certificats à des tiers. Sur le dernier point, le système français diffère du britannique.

En France, toute personne morale qui réalisera un programme d'économie d'énergie pourra obtenir un certificat et le revendre au fournisseur d'énergie. Cela implique les entreprises, mais aussi les collectivités territoriales. Ces certificats seront délivrés par les Drire selon la quantité d'économie d'énergie réalisée. La loi prévoit un seuil minimal de 3 GWh (cumac), par demande pour éviter de submerger les Drire.

Le certificat d'énergie a nécessité l'invention d'une nouvelle unité le kWh cumac, pour cumulé-actualisé. Par exemple, pour une chaudière plus performante, le certificat se basera sur la totalité des économies théoriques qu'elle permettra sur la totalité de sa durée de vie.

La liste des fournisseurs concernés sera établie par décret prochainement. Elle comprendra les distributeurs de gaz et d'électricité qui ont une taille importante, et aussi, les nombreux fournisseurs de fioul, quelle que soit leur taille. Ces derniers pourront se regrouper pour mieux s'organiser.

Le système des certificats impose d'emblée une obligation de résultats et non de moyens.

L'objectif d'économie pour la période expérimentale 2006-2008 est estimé à 54 TWh cumac. Cela ne paraît pas énorme en terme d'énergie, mais sur trois ans cela représente plus de 500 millions investis dans les économies d'énergie, ce n'est pas négligeable.

Seules les actions démontrant immédiatement un résultat d'économie d'énergie seront éligibles. Dans une première phase, le dispositif se concentrera sur les investissements réels.

Ne seront concernées que les actions additionnelles à l'activité habituelle du demandeur, pour éviter l'effet d'aubaine pour les entreprises spécialisées dans les économies d'énergie.

Tous les secteurs sont visés : agriculture, transport, industrie...

Les énergies renouvelables sont également éligibles si elles produisent de la chaleur en remplacement d'une énergie fossile.

Avec les méthodes retenues pour l'instant, la rentabilité du certificat d'économie d'énergie valorisé à 1 centime du KWh peut représenter entre 4% du surcoût pour des panneaux rayonnants et 111% pour une isolation de toiture.

Le système devrait être fortement orienté vers la valorisation de l'isolation, les changements de chaudières, les lampes à basse consommation comme aux Royaume-Uni.

Mais bien sûr, les fournisseurs d'énergie choisiront les actions qu'ils souhaitent mener.

Pour finir, deux exemples. Le premier concerne une collectivité locale qui s'engage dans la réhabilitation des écoles primaires. Elle finance l'isolation de 10 écoles. Elle va récupérer une partie de son investissement grâce au certificat qu'elle demandera à la Drire, pour le vendre à un fournisseur qui accepte d'acheter. Elle prend un risque, parce qu'elle ne sait pas encore quel prix elle va en tirer. Mais, elle peut se dire que de toute façon, elle devait réaliser ces travaux. Il est préférable toutefois qu'elle négocie en amont, avec un fournisseur, une aide financière pour son programme. Le financeur d'énergie récupérera ensuite les factures pour bénéficier du certificat.

Autre cas possible, le fournisseur d'énergie peut offrir à ses clients des bons de réduction sur certains produits, des lampes basse consommation par exemple. Il récupérera ensuite les bons chez les commerçants et les enverra à la Drire, pour obtenir son certificat.

L'enjeu consiste à mobiliser les fournisseurs d'énergie pour convaincre le consommateur et les collectivités locales. Le démarrage est prévu pour 2006. Tout sera vérifié pour recaler le système dans une seconde période

Quatrième débat avec la salle :

Christian de Perthuis, Caisse Des Dépôts et Consignations :

Vous avez compris que notre système s'inspire du modèle britannique, mais va plus loin, car il permet des échanges.

François Davenne, ville de Paris :

Quel est l'intérêt d'avoir ce certificat ?

Virginie Schwarz :

Le système doit permettre aux fournisseurs de chercher à réduire le coût des certificats d'énergie. Au Royaume-Uni, il y a 6 gros acteurs et une concurrence forte. Ils renchérissent tous pour avoir accès au gisement, donc aux consommateurs. On peut craindre que cette forme de concurrence ne se développe pas assez en France, il a fallu en organiser une.

Régis Meyer, mission interministérielle sur l'effet de serre :

Comment éviter plusieurs bénéficiaires du certificat sur un projet ? Comment être sûr que l'entreprise qui réalise les travaux n'utilise pas la facture pour en demander un ? Le premier arrivé déposerait le certificat ?

Virginie Schwarz :

Effectivement, le certificat sera délivré sur facture. L'entreprise doit s'engager sur sa bonne foi. Rien n'interdit la fraude, mais il y aura des contrôles.

Toutes les entreprises privées peuvent rentrer dans le système, un syndic de copropriété, par exemple. En théorie, le champ reste très ouvert mais plus accessible aux collectivités.

Christian de Perthuis, CDC :

Si le système fonctionne, on pourra réaliser des opérations pour lesquelles on ne trouve pas de financement aujourd'hui.

3. Des mutations profondes pour les distributeurs d'énergie



Table ronde animée par Christian de Perthuis, CDC avec Bernard Aulagne, directeur marketing Gaz de France, et Patrick Bayle, directeur marketing adjoint EDF.

Christian de Perthuis, CDC :

En tant que fournisseurs d'énergie, avez-vous déjà intégré ce dispositif dans votre stratégie vis à vis de vos clients ?

Bernard Aulagne, GDF :

A partir du moment où il s'agit d'obligation, difficile de ne pas introduire le certificat d'économie énergie dans les relations avec nos clients.

D'ailleurs, la bonne gestion du budget énergie nous préoccupe aussi et GDF souscrit au fait d'aller plus loin. Nous avons commencé des opérations test en collaboration avec l'Ademe. Nous sommes surtout préoccupés par le manque de temps et « l'usine à gaz » nécessaire à la récupération du certificat d'énergie, dans un marché diffus.

Il ne faut pas que le coût administratif de récupération tue le système dans l'œuf. Tout n'est pas encore calé, mais nous ne souhaitons pas voir une profession favorisée par rapport à une autre, dans la manière de réaliser des économies d'énergie.

Patrick Bayle, directeur marketing adjoint EDF :

Mauvaise nouvelle : 2ct de pénalité ça peut faire lourd pour EDF. Reste que cette contrainte réglementaire va dans la continuité de notre positionnement. Nous avons un deuxième chantier en cours, l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence. Par rapport à ce dernier, nous avons un souci de positionnement commercial. L'obligation réglementaire qui arrive va nous aider à nous caler. A nous d'en faire une opportunité.

Par ailleurs, l'isolation thermique n'est pas le métier de base d'un fournisseur d'énergie, et nous allons nous heurter à un problème de volume. Admettons que nous réalisons des rénovations chez nos clients pour 15 TWh sur 3 ans. Cela nécessiterait que plus de 200 000 clients par an entreprennent des travaux.

Pour obtenir ce résultat, nous devons en prospecter 4 fois plus, avec les frais importants entraînés par de telles campagnes commerciales.

Christian de Perthuis :

Avez-vous déjà testé vos clients ? Par ailleurs, avec la libéralisation de l'énergie comment intégrez-vous le certificat ? En fait, vous allez contribuer à la diminution de votre source de profit ?

Bernard Aulagne :

Avec l'Ademe, nous testons la recevabilité des clients et le processus de récupération des certificats en Rhône-Alpes et dans le Nord-Pas-de-Calais.

Mais, cette contrainte correspond, encore une fois, à une stratégie marketing de GDF habitué à conseiller ses clients sur la maîtrise de l'énergie et les enjeux environnementaux.

Patrick Bayle :

Avec l'ouverture du marché, nous devons cumuler deux impératifs : fidéliser nos clients et augmenter notre chiffre d'affaire, en trouvant des relais de croissance ailleurs. Très

clairement, cette contrainte va nous permettre de répondre aux deux. Nous avons connu un souci avec le chauffage électrique, nous avons compris que la satisfaction du client dépendait aussi de sa facture. Nous avons déjà l'expérience pour amener le client à réaliser des travaux d'isolation.

Christian de Perthuis :

Pour atteindre vos objectifs, vous devrez aller plus loin dans votre partenariat avec plusieurs filières. Comment vous organisez-vous ?

Bernard Aulagne :

Nous avons beaucoup travaillé avec les plombiers chauffagistes, nous devons désormais envisager un partenariat avec les gens de l'isolation.

Patrick Bayle :

Sur le logement existant, un champ énorme s'ouvre devant nous, notamment pour intégrer les énergies renouvelables avec la pompe à chaleur et le solaire thermique. Mais pour cela, entreprises et artisans doivent garantir la qualité des installations. Les volumes importants de commandes ne doivent pas se traduire par une médiocrité de l'offre.

Christian de Perthuis :

Vous avez évoqué les matériaux innovants, domaine du CSTB, nous accueillons son patron, Alain Maugard.

4. La recherche et la rénovation thermique



Par Alain Maugard, directeur du CSTB

La réglementation tire la recherche, aucun progrès ne serait obtenu sans celle-ci. Pour le certificat d'économie d'énergie, dispositif économique, se pose la question du poids du processus nécessaire à l'obtention des objectifs. La réglementation peut apporter autant d'efficacité. Une lampe peut se changer sans recours aux certificats d'économie d'énergie. Revenons à la recherche dans le bâtiment. Beaucoup pensent que le bâtiment n'est pas un domaine de recherche. Pourtant, des améliorations pourraient encore voir le jour, dans les 15 ans et même dans les 25 ans.

Les progrès intéressent à la fois le bâti neuf et ancien, le second représentant le plus gros gisement. Maintenant, la recherche doit-elle viser de grosses améliorations ou des petites ?

Il me semble que la stratégie de recherche doit tenir compte de la logique des acteurs, les propriétaires des logements. L'appel d'offres que prépare la Fondation de recherche bâtiment et énergie sera dans ce domaine exemplaire. Dans le Prebat, la logique d'acteur devrait également être mise en avant. Cela nous ramène à la notion de système, quand nous réalisons des travaux dans un bâtiment existant, nous intervenons dans un système.

Par exemple, des travaux d'isolation ont une conséquence sur la ventilation. Isoler sans penser à la ventilation relève d'une erreur grave en matière de santé environnementale. Par

ailleurs, un certain ordre doit être respecté, car on ne prévoit pas la même production d'énergie dans un bâtiment isolé et dans celui qui ne l'est pas. Commencer par l'isolation avant d'acheter la chaudière à condensation me paraît la démarche la plus judicieuse.

Dans le bâtiment, la logique de système doit l'emporter sur celle des composants.

Nous devons commencer par définir ce qui peut s'entreprendre tout de suite en terme de recherche pour optimiser les produits existants. Ensuite se demander ce qu'offrira le marché dans 5 à 10 ans. Le programme Prebat doit être mené de cette façon.

Les certificats d'économie d'énergie ont été évoqués dans leur dimension économique. La question du surcoût d'un bâtiment qui respecte la réglementation se pose aussi. Pour moi, ce ne doit plus être un obstacle, vu le rôle du foncier dans l'augmentation du prix du logement de ces dernières années. Le bâtiment lui-même ne doit plus s'apparenter à une variable d'ajustement.

5. Les premiers appels à proposition du Prébat

Par Pascal Lemonnier, Plan urbanisme construction architecture (Puca), secrétaire permanent du Prébat



Patrick Bayle, EDF
& Pascal Lemonnier, Puca

La création d'un programme de recherche sur l'énergie dans le bâtiment a été annoncée avec le plan climat (juillet 2004) : c'est le Prebat. Mais, le Puca et l'Ademe travaillaient déjà sur un programme de recherche, Bâtiment 2010, avec un volet énergie du Bâtiment. L'enveloppe budgétaire pour ce programme était importante mais insuffisante par rapport aux enjeux. Le gouvernement a donc décidé de l'augmenter de 5 millions € en 2005, à 10 millions en 2006 et 15 millions les années suivantes.

A partir de là, l'Ademe, le ministère du logement, le Puca et le CSTB se sont réunis pour établir une stratégie. Il a été décidé d'édifier un protocole avec les institutions financières et administratives qui contribueraient à la définition d'un grand programme de recherche. L'Agence nationale de la recherche, l'Ademe, l'Anah, l'Anru, l'Anvar et le Puca travaillent actuellement sur ce protocole.

Quatre groupes d'experts sont par ailleurs chargés de la définition des grands enjeux et programmes. Un groupe s'occupera en particulier des « briques technologiques » (voir www.prebat.net), un autre des bâtiments existants.

La recherche devrait définir quel type d'assemblage de matériaux utiliser pour une meilleure performance thermique. Des expériences seront menées virtuellement puis sur de réelles opérations de rénovation urbaine.

Le groupe bâtiments neufs s'attachera à trouver comment progresser rapidement avec les techniques actuelles. Le but final étant le bâtiment à énergie positive en 2050. Pour éviter que le Prebat ne devienne une affaire réservée aux seuls techniciens, un groupe travaillera sur l'acceptabilité socio-économique, de façon à tenir compte du degré d'acceptation du consommateur final.

Dernier débat avec la salle :

Michel Pelenc, Habitat et Développement :

Avec les certificats d'énergie, les fournisseurs feront pression sur leurs clients pour qu'ils investissent dans des travaux. Mais qui doit être prescripteur ? la demande ou l'offre ?

Christian de Perthuis, CDC :

Comme nous sommes dans des systèmes nouveaux, la contrainte publique s'exprime par le marché, c'est à la fois l'offre et la demande qui agissent. La contrainte publique s'exerce dans ce sens.

Virginie Schwarz, Ademe :

Les fournisseurs s'impliqueront dans le conseil à leurs clients, mais rien n'oblige le consommateur à agir. Soit les fournisseurs sont performants et savent vendre la démarche, soit, même avec une aide financière, le client refuse leur offre.

Alain Maugard, CSTB :

Le problème de la lutte contre l'effet de serre, c'est qu'il n'y a pas de retombées financières, de valeurs monnayables pour ce que vous faites pour la planète. Justement, le certificat va donner une valeur à l'économie d'énergie dans la décision individuelle. En plus de son intérêt économique, la prise de conscience citoyenne motivera le choix du consommateur.

Christian de Perthuis :

Dans le protocole de Kyoto (1997), les outils principaux de lutte contre l'effet de serre sont les quotas d'émission de CO₂. Ils se monnaient sur le marché. La conséquence de la création de cette valeur : c'est qu'on ne peut plus émettre de gaz à effet de serre gratuitement. Aujourd'hui, 11 500 entreprises européennes mesurent à la tonne près leur émission de gaz à effet de serre. Ces mesures apportent une connaissance plus pointue sur la pollution. Elles obligent à comptabiliser et à connaître les nuisances que nous produisons.

VII - Conclusion

Par Roger Maquaire, président du Club de l'Amélioration de l'Habitat



A. Maugard, CSTB
B. Aulagne, Gaz de France,
C. de Perthuis, CDC,
P. Bayle, EDF
R. Maquaire, CAH
P. Lemmonnier, PUCA

Ce que j'ai entendu lors de cette journée m'a conforté sur le choix de faire du Club de l'Amélioration de l'Habitat un forum de discussion libre où les partenaires de la filière de la rénovation se rencontrent et débattent.

Notre travail d'expérimentation et d'observation de chantiers in-situ se trouve aussi conforté et, nous comptons le développer dans le futur.

Le CAH va de plus s'investir dans l'estimation du coût d'accès au facteur 4 en Europe, et engager un effort de recherche économique sur ce thème dans la perspective d'orienter les fonds structurels européens vers la rénovation de l'habitat.